Rencontre d’information

Implantation de la Coopérative de solidarité et de santé du nord de Lotbinière

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES DE SANTÉ

Mot de bienvenue

Déroulement de la rencontre d'information

1. Mot de bienvenue

2. Enjeux de la Clinique de Sainte-Croix

3. Objectifs de la démarche

4. Résultats du sondage

5. Qu'est-ce qu'une coopérative ?

6 . Pourquoi une coopérative de santé ?

Déroulement de la rencontre d'information (suite)

7. Pourquoi des parts de qualifications ?

8. Pourquoi une contribution annuelle ?

9. Les avantages d’être membre

10. Les prochaines étapes

11. Comment devenir membre ?

12. Période de questions

Enjeux de la Clinique de Sainte-Croix

Enjeux de la Clinique de Sainte-Croix

- Plusieurs départs à la retraite
- Un fardeau administratif pour les médecins
- Moins de temps pour les patients
- Des difficultés de recrutement
- Un risque pour la survie de la Clinique

Objectifs de la démarche

Objectifs de la démarche

- Assurer la survie de la Clinique
- Maintenir des services de santé de proximité pour les citoyens
- Favoriser le recrutement de nouveaux médecins
- Développer de nouveaux services de santé
- Contribuer à la vitalité socio-économique de notre communauté

Étapes réalisées à ce jour

- Rencontre avec les médecins
- Création d’un comité de travail
- Réalisation d’une étude de faisabilité par la FQCS
- Mandat d’accompagnement à la CDRQ
- Élaboration d’un plan d’action par la FQCS
- Réalisation d’un sondage

Étapes réalisées à ce jour (suite)

- Constitution légale de la Coopérative de solidarité et de santé du nord de Lotbinière
- Assemblée générale constitutive
- Adoption du règlement de régie interne
- Élection d’un premier conseil d’administration
- Tenue de 5 séances d’information

Les partenaires du projet

La Clinique médicale de Sainte-Croix

La pharmacie de Sainte-Croix

Les municipalités de :

- Sainte-Croix
- Lotbinière
- Leclercville
- Saint-Edouard-de-Lotbinière
- Saint-Antoine-de-Tilly

La Fédération québécoise des coopératives de santé (FQCS)

La Coopérative de développement régionale du Québec (CDRQ)

Les résultats du sondage

668 répondants au sondage

Réalisé de mi-septembre à mi-octobre

Diffusion sur Facebook et dans les journaux municipaux

Les répondants sont en majorité des patients actuels de la Clinique

Lieux de résidence des répondants

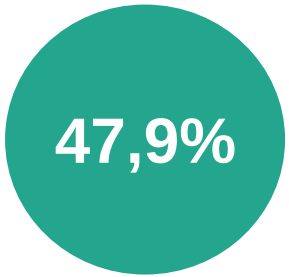

Sainte-Croix

Saint-Édouard

Lotbinière

Saint-Antoine-de-Tilly

Leclercville

Autres
45 réponses pour Laurier-Station

Est-il important pour vous de maintenir les services de santé offerts par les médecins et infirmières de la Clinique médicale de Sainte-Croix ?

Connaissez-vous le modèle coopératif, et plus particulièrement celui des coopératives de santé ?

Comment vous positionnez-vous face à la création d'une coopérative de santé à Sainte-Croix ?

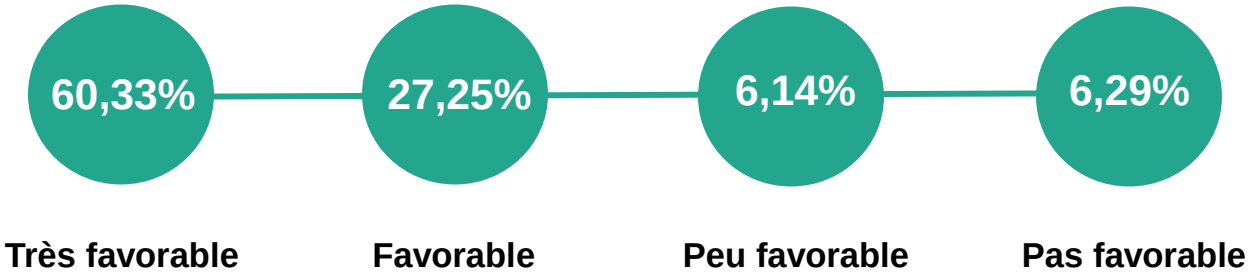

88 % des répondants sont favorables à la création d'une coopérative de santé!

Êtes-vous un patient de la Clinique médicale de Sainte-Croix ?

Quel montant seriez-vous prêt à payer pour votre adhésion remboursable sur demande à la coopérative de santé ?

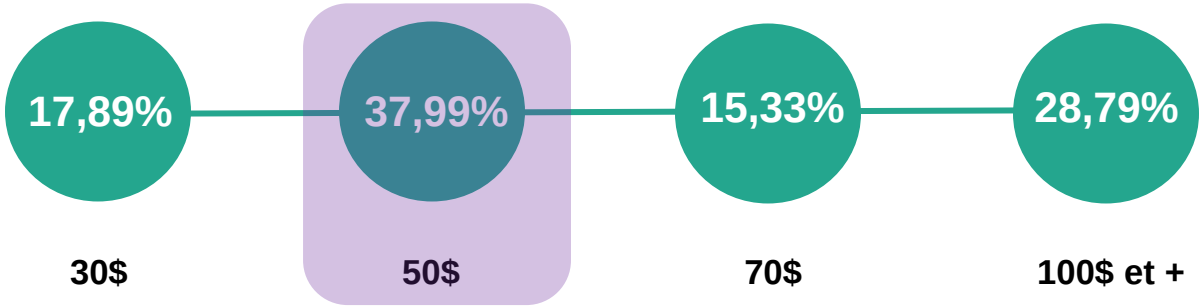

L'adhésion est à payer une seule fois et est valable pour le membre payeur ainsi que pour ses enfants de 18 ans et moins.

Quel montant seriez-vous prêt à payer pour votre contribution annuelle afin d'assurer le fonctionnement de la coopérative de santé ?

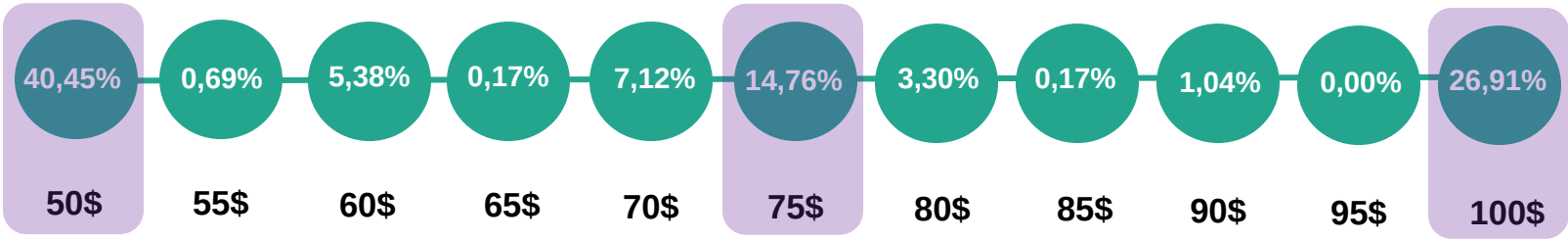

La moyenne, dans les 40 coopératives de santé, est de 75 $.

Étude de faisabilité

Analyse financière

- 4 543 patients (18 ans et + en mai 2023)
- 15 % de la clientèle = 682 patients
- Rentabilité possible dès la première année

Sources de revenus estimés

- Contribution des médecins = 356 858 $
- Contribution annuelle des membres = 51 300 $
- Contribution des 5 municipalités = 34 615 $
- Autres revenus :
  - Revenus de location
  - Revenus pour des services
  - Membres corporatifs
  - Contribution régionale
  - Parts de qualification = 34 100 $

Prévisions financières

Scénario 684 membres à la première année

Produits versus charges	2025 ($)	2026 ($)	2027 ($)
Produits	442 773	486 176	530 591
Charges	430 792	445 543	460 829
Excédents	**11 981**	**40 632**	**69 762**

Qu'est-ce qu'une coopérative ?

La coopérative

Définition

« Regroupement de personnes ou de sociétés qui décident ensemble de satisfaire certains de leurs **besoins communs**, en exploitant une **entreprise**, conformément aux **règles d'action coopérative**. »

(La coopérative est une entreprise différente, Cahier Chroniques coop, MÉIE)

Les libraires

Saviez-vous que les coopératives ont le taux de survie le plus élevé parmi tous les modèles d'affaires ?

coopsco
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES EN MILIEU SCOLAIRE

Fonctionnement d'une coopérative

1. Personne morale

2. Pour être membre, il faut être usager des services de la coopérative (sauf pour les membres de soutien)

3. Les personnes physiques et morales peuvent être membres

4. Un membre = un vote

5. Participation financière des membres

6. Obligation de constituer une réserve

La structure décisionnelle

- Définir les grandes orientations
- Élire le conseil d'administration
- Faire le point sur les affaires de l'entreprise

Associatif

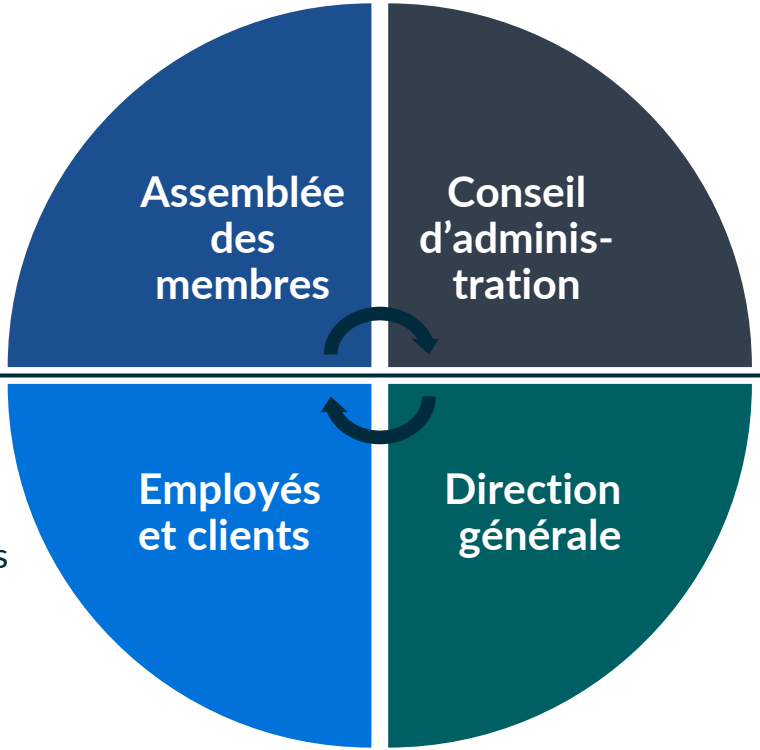

Entreprise

- Fournir ou produire des biens ou des services
- Se procurer des biens ou des services (lien d'usage)

- Veiller aux intérêts des membres
- Planifier et contrôler
- Embaucher et superviser la direction générale

- Gérer les activités
- Embaucher
- Planifier
- Contrôler

La coopérative de solidarité

Réunit plusieurs types de membres ayant un intérêt commun, mais des besoins variés.

Doit comporter **au moins deux catégories de membres.**

Secteurs

Services à domicile, services professionnels, tourisme, loisirs, services de garde, arts et culture, environnement, services de proximité.

Conseil d’administration de la Coopérative de solidarité santé du nord de Lotbinière

- Cinq membres utilisateurs consommateurs
- Deux membres utilisateurs producteurs (médecins)
- Un membre de soutien (pharmacienne-propriétaire)
- Un poste vacant (soutien)

Pourquoi une coopérative de santé?

Portrait des coopératives de santé au Québec

Une quarantaine de coopératives de santé au Québec.

Deux exemples à proximité :

- Coopérative solidarité santé du Sud de Lotbinière
- Coopérative de santé Robert-Cliche

Pourquoi une coopérative de santé ?

Permet de dégager les professionnels de la santé de la gestion et de l'administration pour qu'ils se focalisent sur ce qu'ils font de mieux, soigner leurs patients.

L'administration et la gestion sont assumées par la coopérative.

Le Conseil d'administration est composé d'usagers (membres), d'organisations de soutien et de médecins.

Les services offerts sont déterminés par les besoins de la communauté.

Pourquoi une coopérative de santé ? (Suite)

Accès universel de la population aux services assurés par l'État.

Les membres des coopératives de santé n'ont pas d'avantages sur les non-membres en ce qui concerne l'accès aux soins dispensés dans la structure.

La coopérative permettra d'ajouter des services en santé qui ne sont pas couverts par l'État et qui seront exclusifs aux membres.

Pourquoi une coopérative de santé ? (Suite)

Services curatifs et préventifs

Volet prévention (clinique sur le diabète, club de course/marche, information par nutritionniste, autres)

Services de vaccination

Services pour les entreprises

Pourquoi payer des parts de qualification ?

Pourquoi payer des parts de qualification ?

La Loi sur les coopératives prévoie à l'article 38.3 que chaque membre doit détenir le nombre minimum de parts sociales ou de parts sociales et privilégiées prévu par règlement. Ces parts sont désignées comme parts de qualification.

Les montants cumulés par ces parts pourraient servir à acquérir des équipements.

Ces parts sont remboursables si le membre ne souhaite plus être membre de la coopérative.

Pourquoi payer des parts de qualifications ? (Suite)

Pour les coopératives de santé, le nombre de part varie entre 3 parts (30 $) et 10 parts (100 $).

Pour la Coopérative, le sondage démontre que les futurs membres sont prêts à acquérir 5 parts de qualification (50 $).

Pourquoi payer une contribution annuelle ?

Pourquoi payer une contribution annuelle ?

Dans toutes les coopératives de santé, les membres paient une contribution annuelle.

Le montant de la contribution annuelle varie de 30 $ à 150 $.

La contribution annuelle sert à :

- Administrer la coopérative
- Développer des services exclusifs aux membres
- Acquérir des équipements
- Assurer la pérennité de la coopérative

Quels sont les avantages pour les membres?

Quels sont les avantages pour les membres ?

Des rabais importants offerts à l'ensemble des membres des coopératives de santé du Québec

- Costco
- DeSerres
- Tanguay
- Meuble RD
- Black circles (pneus)
- Origine Hôtel (plus de 100 hôtels partout au Québec)
- Quantum (informatique)
- Strom Spa
- Ski Bromont
- Iris (optométrie)
- Perkopolis (regroupement d'achat)
- Autres en développement…

Quels sont les avantages pour les membres ? (Suite)

Des rabais importants offerts uniquement aux membres de votre coopérative

- Pharmacie de Sainte-Croix
- La Forge Centre d’entraînement (rabais 50$ annuellement)
- Salle de quilles municipale de Sainte-Croix (rabais)
- Planchers PG
- Plusieurs autres avantages à venir…

Les prochaines étapes

Les prochaines étapes

- Recrutement de membres
- Bonifier les avantages pour les membres
- Transferts entre la clinique et la coopérative (actifs, baux)
- Contrat de travail des employés de la Coopérative
- Processus d’embauche de la direction générale
- Début des activités 1er avril 2025

Comment devenir membre ?

Comment devenir membre ?

- Signer le formulaire d’adhésion
- Acquérir les parts de qualification remboursables 50 $
- Payer la contribution annuelle 75 $

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES DE SANTÉ